

# **DIAGNOSTIQUER L'ENTREPRISE**

## **1) Que faut-il évaluer ?**

La valeur d'une entreprise repose sur des critères tant économiques et financiers que qualitatifs et humains. Valeur patrimoniale, rentabilité, chiffre d'affaires, savoir-faire, immobilisations, clientèle, potentiel humain, histoire de l'entreprise, marchés, perspective de développement,... : autant de paramètres objectifs et aléatoires qui font du diagnostic une démarche complexe.

Il n'existe donc pas une valeur unique et arrêtée de l'entreprise, mais une fourchette de valeurs possibles à l'intérieur de laquelle se rencontrent l'offre et la demande, c'est-à-dire le prix auquel se conclut l'achat ou le prix qu'un repreneur est effectivement prêt à payer.

Le diagnostic de l'entreprise tache de répondre à des questions portant sur :

- la rémunération et la productivité du chef d'entreprise ou du gérant
- le chiffre d'affaires
- les prix
- les stocks
- les délais de paiement
- la productivité
- l'état des immobilisations
- la qualification des salariés
- l'état de la clientèle, fournisseurs et donneurs d'ordre
- le potentiel de développement
- l'accompagnement du repreneur
- le positionnement stratégique
- les atouts et faiblesse de l'entreprise

## **2) Comment évaluer ?**

De grandes disparités dans la valeur sont constatées d'un fond artisanal à l'autre en fonction de la situation géographique, du marché, des deux éléments fondamentaux de l'entreprise artisanale : sa clientèle, son personnel et l'artisan lui-même.

- Les composantes du fond artisanal

Précisons avant tout qu'il existe une distinction fondamentale de cession entre une entreprise en nom propre et une entreprise de type SARL. Dans le premier cas c'est uniquement le fonds de commerce qui est cédé, les dettes de l'entreprise étant celles du cédant. Dans le second cas, on cède l'actif et le passif de la société à travers les parts sociales.

On s'attachera à déterminer le plus clairement possible les éléments qui composent le fonds artisanal, par exemple :

- la valeur du droit au bail,
- la valeur de l'outillage et des matériels,
- le matériel de transport,
- le stock,
- l'emplacement,
- le nom commercial,
- les brevets, marques de fabrique, licences,
- la clientèle.

Le local commercial peut être cédé mais deux évaluations seront dans ce cas nécessaires : l'une pour le fonds artisanal, l'autre pour les locaux ; ces derniers ne figurant pas dans les éléments du fonds.

- Les méthodes de calcul

Il semble y avoir autant de méthodes que d'experts en matière d'évaluation. Pour autant, plusieurs d'entre elles pourront être retenues et comparées : les résultats qui s'en dégageront serviront de point de départ aux négociations.

- valeur patrimoniale : repose sur l'évaluation et le retraitement des actifs immobilisés de l'entreprise (terrains, constructions, fonds, matériels,...), de ses actifs circulants (stocks, créances, trésorerie) et de ses dettes.
- chiffre d'affaire : pour chaque métier et chaque année une enquête est publiée et indique par secteur, par code d'activité, des fourchettes de chiffre d'affaires moyen se rapportant sur les trois dernières années. Ce barème d'évaluation, qui n'a aucun caractère officiel, est généralement utilisé en région parisienne par les experts, les tribunaux et l'administration fiscale.(voir tableau ci-dessous).
- valeur de rentabilité : considérant qu'un fonds artisanal s'apprécie davantage en fonction de la capacité bénéficiaire que du chiffre d'affaires, il peut être estimé à cette capacité multipliée par un coefficient. On évaluera cette capacité bénéficiaire nette moyenne de l'entreprise après retraitement de certains postes pour tenir compte des rémunérations normales et en dehors d'influences exceptionnelles.
- le prix du marché : les fonds comparés doivent être les plus similaires avec l'affaire à céder ; pour des structures et des activités à peu près identiques.

### 3) Qui peut évaluer ?

- les experts comptables et les commissaires aux comptes
- les consultants
- les cabinets d'affaires
- certains avocats d'affaires

| Nature du commerce                      | du | Fourchette de valeurs | Unité de barème | Nature du commerce                     | Fourchette de valeurs | Unité de barème |
|---|----|-----------------------|-----------------|--|-----------------------|-----------------|
| ameublement                             |    | 30 à 50               | % CATTc/an      | Marbrerie et articles funéraires       | 35 à 120              | % CATTc/an      |
| Boucherie                               |    | 25 à 60               | % CATTc/an      | Pâtisserie                             | 50 à 110              | % CATTc/an      |
| Carrelage                               |    | 10 à 40               | % CATTc/an      | Peinture-papier peint-vitrierie-déco   | 20 à 85               | % CATTc/an      |
| Charcuterie                             |    | 30 à 90               | % CATTc/an      | Plats cuisinés-traiteur                | 30 à 80               | % CATTc/an      |
| Cheminée (vente et installation)        |    | 15 à 30               | % CATTc/an      | Plomberie-chauffage-sanitaire          | 10 à 40               | % CATTc/an      |
| Coiffeur                                |    | 50 à 120              | % CATTc/an      | Prothèses dentaires                    | 40 à 80               | % CATTc/an      |
| Cordonnerie                             |    | 60 à 130              | % CATTc/an      | Réparation d'appareils électroménagers | 20 à 60               | % CATTc/an      |
| Crêperie                                |    | 60 à 110              | % CATTc/an      | Serrurerie-électricité                 | 20 à 50               | % CATTc/an      |
| Cuisines (vente)                        |    | 15 à 40               | % CATTc/an      | Serrurerie-talon minute                | 40 à 100              | % CATTc/an      |
| Ebénisterie menuiserie                  | -  | 15 à 60               | % CATTc/an      | Soins de beauté                        | 50 à 80               | % CATTc/an      |
| Electricité automobile                  |    | 30 à 60               | % CATTc/an      | Tapiserie d'ameublement décoration     | 20 à 80               | % CATTc/an      |
| Electricité générale                    |    | 10 à 30               | % CATTc/an      |  |                       |                 |
| Electroménager, HI-FI, TV, vidéo, radio |    | 10 à 60               | % CATTc/an      |  |                       |                 |
| Garage-atelier                          |    | 30 à 50               | % CATTc/an      |  |                       |                 |
| Garage-station service                  |    | 35 à 50               | % CATTc/an      |  |                       |                 |
| Garage- vente de voitures d'occasion    |    | 5 à 30                | % CATTc/an      |  |                       |                 |
| Garage-vente de voitures neuves         |    | 10 à 35               | % CATTc/an      |  |                       |                 |
| Imprimerie                              |    | 5 à 40                | % CATTc/an      |  |                       |                 |
| Informatique (bureautique, micro)       |    | 10 à 30               | % CATTc/an      |  |                       |                 |
| Jardinier-paysagiste                    |    | 10 à 60               | % CATTc/an      |  |                       |                 |
| Maçonnerie-couverture                   |    | 10 à 25               | % CATTc/an      |  |                       |                 |